

GT Collections : engagement de conservation dans la holding

Date : **18/03/2026**

Présent.e.s : (UB) Myriam Ville, (UBM) Valentin Fournier, (SCPO) Philippe Vuillemin, Magali Meunier (SCOOP) Aurélie Baque

Relevé de décisions :

En complément de la procédure existante sur les engagements de conservation dans les notices d'exemplaires, l'ajout d'une zone en MARC21 dans la holding permet d'éviter la suppression des holdings. C'est l'ajout d'une zone 583 \$a qui déclenche la protection.

Afin d'éviter les erreurs de saisie, les libellés choisis pour les pour les raisons de l'engagement de conservation dans les exemplaires sont remplacés par un chiffre. La table de correspondance ainsi que la documentation sera disponible sur le blog et fera l'objet d'une actualité.

▲ Code	↕ Description
1	Unica Sudoc
2	Exemplaire rare
3	Contenu intellectuel de référence
4	Dernier exemplaire de l'établissement
5	Dernier exemplaire du Rebut
6	Intérêt Spécifique

Etant donné que l'ajout de cette zone ne protège que la holding et pas les exemplaires, le Scoop va mettre en place des traitements planifiés quotidiens, basés sur des ensembles logiques et qui permettront de modifier les items en ajoutant la raison d'engagement de conservation identique à la holding.

Si besoin, nous pourrions faire évoluer ce dispositif qui sera mis en place mercredi 25 mars.

Réseau des bibliothèques universitaires de Bordeaux